

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/41

AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – CENTRE FRANCO-TURC DE BELLEGARDE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association CENTRE FRANCO-TURC DE BELLEGARDE, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 27 mai 2023 à 09h00 au dimanche 28 mai 2023 à 22h00, à la salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, à l'occasion du festival annuel du CFTB,

ARRETE

Article 1 : L'association CENTRE FRANCO-TURC DE BELLEGARDE est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du samedi 27 mai 2023 à 09h00 au dimanche 28 mai 2023 à 22h00, à la salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, à l'occasion du festival annuel du CFTB.

Article 2 : L'association CENTRE FRANCO-TURC DE BELLEGARDE se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 15 mars 2023

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée,

Mis en ligne le 13 avril 2023 Isabelle DE OLIVEIRA

